



BULLETIN MUNICIPAL

POULE-LES ÉCHARMEAUX

Automne 2018

N°68

Le mot du Maire

Après ce bel été ensoleillé dont chacun a pu profiter, le conseil municipal et moi-même sommes ravis de vous annoncer la date de l'inauguration de la mairie et de la médiathèque le **samedi 27 octobre à 10 h 30** en présence de Monsieur Pierre Castoldi, sous-préfet de Villefranche-sur-Saône. Nous vous invitons à venir nombreux participer à cet événement important dans la vie de notre commune.

Vous trouverez dans ce bulletin le document « Dossier d'information communal sur les risques majeurs » (DICRIM) élaboré par la commune et présentant les risques majeurs recensés sur celle-ci. Il contient toutes les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre en cas de survenance d'un risque.

C'est un complément du document « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) qui prévoit l'organisation de la gestion de la crise en cas d'évènement majeur sur la commune. Le PCS est maintenant finalisé et sera présenté prochainement.

Je voudrais remercier les nouveaux habitants qui sont venus au forum des Associations et qui ont ainsi pu faire connaissance avec les élus et les différents responsables qui animent notre commune grâce à leur dévouement.

Joëlle Couleur



L'île aux Charmes (page 16)

Les manifestations

OCTOBRE

- Dimanche 21 : Journée de la chasse communale
- Samedi 27 : Inauguration de la mairie et de la médiathèque à 10h30
- Samedi 27 : Soirée Halloween des classes en 9
- Dimanche 28 : Vente de saucissons du foot (FCLP)
- Dimanche 28 : Vente de fleurs de la Toussaint par l'Association des Familles

NOVEMBRE

- Samedi 3 : Repas des anciens combattants
- Samedi 10 : Concours belote Association des Familles.
- Dimanche 11 : Cérémonie du 11 novembre
- Samedi 17 : Cross des sapeurs pompiers
- Dimanche 18 : Vente andouillettes de l'école St Martin
- Samedi 24 : Élaboration du calendrier 2019 des manifestations
- Samedi 24 : Fête de la Sainte Cécile

DÉCEMBRE

- Vendredi 7 : Téléthon
- Samedi 15 : Spectacle de l'école St Martin
- Jeudi 20 : Repas de Noël des enfants
- Samedi 22 : Repas de Noël des anciens
- Dimanche 23 : Vente d'huîtres des classes en 9
- Lundi 31 : Réveillon organisé par l'Assoc des Familles

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 4
Médiathèque - École publique	P : 5
École Saint-Martin - Assistantes maternelles	P : 6
Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	P : 7 à 12
Les associations	P : 13
Le tri des déchets	P : 14 à 15
Notre plan d'eau	P : 16

BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14h00-17h00**

Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9h00-12h00**

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

adresse mail :

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Recherches généalogiques :

vendredi 15h00-16h30

Adresse du site internet :

<https://www.poulelesecharmeaux.fr>

Fermeture pour congés

Du lundi 24 au mercredi 26 décembre inclus

Du lundi 31 décembre au mercredi 2 janvier inclus

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Mardi : **8h00 -12h00**

Mercredi : **8h30 -12h00**

Jeudi : **8h00-12h00**

Vendredi : **8h00-12h00/14h00-16h**

Samedi : **8h00/12h00**

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Horaires

Mercredi de 10h à 11h30

Jeudi de 16h à 18h et samedi de 9h30 à 11h30

ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal
doivent parvenir

avant le 08 décembre 2018

Monoxyde de carbone :

comment prévenir les intoxications

Entre 10 et 20 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone surviennent chaque année sur le département du Rhône et la métropole de Lyon, ce qui représente 50 à 100 personnes intoxiquées.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Sante Publique France

NOËL DES ANCIENS

Les personnes âgées de 70 ans et plus recevront en novembre un courrier les invitant à s'inscrire au repas du samedi 22 décembre ou à demander un colis.

Si vous êtes concernés et que pour une raison indépendante de notre volonté, vous n'avez pas reçu ce courrier, ce document est disponible en Mairie.

DÉCHÈTERIE St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

Horaires d'Eté

(du 1er avril au 31 octobre)

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 10h-12h et 14h à 18h

Samedi de 10h à 18h

Horaires d'Hiver : jusqu'au 31 mars

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et 14h à 17h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil du 12 juillet 2018 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, BÉROUJON Jean-Baptiste, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, LABROSSE Bernadette, TRONCY Jean-Marc, VIGNE Muriel

Absents : HOFFMANN Vincent (pouvoir à COULEUR Joëlle)
PETIT Isabelle (pouvoir à LABROSSE Bernadette)

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Une délibération sur le programme de coupe en forêt communale est ajoutée à l'ordre du jour : accord à l'unanimité.

Compte rendu du conseil du 8 juin 2018 : adopté à l'unanimité.

Sur le compte rendu du 4 mai : correction à apporter concernant le courrier de M. et Mme Guillon pour demande d'une vente de parcelle communale : il s'agit de la parcelle ZI 140 (et non ZI 139).

Délibérations

Programme de coupe en forêt communale : exercice 2019

Mme le Maire donne lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du régime forestier.

Il s'agit de l'inscription des coupes à l'état d'assiette pour la campagne 2019 en forêt de Poule-les Écharmeaux : parcelles 1 et 3, coupes d'amélioration (surface parcourue : 2 ha 80 – volume présumé 174 m³) ainsi que le mode de commercialisation : vente publique en 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription des coupes et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) le 22 mai 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Exposition du projet de PADD par Mme le Maire

***Orientations n°1** : L'ambition générale : rechercher un équilibre entre le développement résidentiel et le maintien des qualités rurales de la commune.

***Orientations n°2** : Reconsidérer les perspectives de développement des hameaux et des quartiers périphériques au regard des différentes contraintes.

BULLETIN MUNICIPAL

*Orientations n°3 : Valoriser les qualités paysagères et préserver les ressources agricoles et forestières.

Après cet exposé et la présentation complète par Julien Dallemagne du cabinet Latitude le débat est déclaré ouvert.

Le débat porte principalement sur l'orientation n°1, 2^{ème} point : **un développement principalement axé sur le centre-bourg.**

Les objectifs vont à l'encontre de la particularité de Poule-les Écharmeaux qui est un village de hameaux.

La construction en centre bourg (entre des maisons) n'est pas forcément le désir d'une personne qui veut s'installer en zone rurale.

La tenue de ce débat sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire

Droit de préemption urbain pour :

Vente maison, M. CHARRIER, Les Monneries, parcelles ZS 167 et ZS 169 sur 940 m².

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur ladite cession.

Questions et informations diverses

« Ça coule de source » : retour sur le projet et suite pour l'an prochain : un livre et un film seront réalisés en 2019 par les intervenants du projet.

Lecture du courrier de remerciements du CCAB.

Aire de jeux : les travaux de sécurisation, de réparation et d'installation de nouveaux jeux devraient débuter en principe le 16 juillet. Il n'y aura pas de fermeture de l'aire pendant les travaux.

Sytraival : lettre d'information pour le traitement des déchets, trier son papier correctement, collecte sélective et compostage.

Compagnie Nationale du Rhône (éolienne) : rencontre avec le maire et les adjoints le 5 juillet à 17 h.

TDF : demande pour pylône au-dessus du Prunier et du Sottier (boucle du chemin de fer).

Cool en quad : demande passage sur la commune le 15 septembre au bénéfice de l'association Espoir-Santé-Harmonie (malades du cancer), 6 groupes de 15 quads.

Randonnée pédestre : le comité des fêtes de Ranchal demande l'autorisation de passage sur la commune le 26 août.

Dates à retenir :

Pause gourmande : Elle se déroulera les 4 et 5 août au col des Écharmeaux, en contrebas, il faut des bénévoles pour la décoration et l'installation le vendredi 3 août.

Inauguration de la mairie et de la médiathèque : la date du 27 octobre à 10 h 30 est retenue.

Entretien des massifs de fleurs : par les conseillers et les bénévoles deux fois pendant l'été de 19 h à 21 h (dates à préciser).

Prochain conseil : vendredi 21 septembre 2018 à 20h30

BULLETIN MUNICIPAL

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque « Le jardin des mots » avait programmé une exposition sur les « savoir-faire locaux » à la salle des fêtes les 13 et 14 octobre.

Cette exposition ne peut avoir lieu à cette date. Elle sera reportée ultérieurement.

Contact : 06 08 98 40 05



ÉCOLE PUBLIQUE

Présentation de l'école.

Pour cette rentrée 2018, l'effectif total de l'école est de 70 élèves.

Les élèves sont répartis de la façon suivante :

Classe de Mme Perret : toute petite section, petite section, moyenne section et grande section.

Classe de Mme Giroudon : CP - CE1 - CE2.

Classe de Mme Durillon : CM1 - CM2.

Les élèves de toute petite section sont accueillis deux matinées par semaine.

Mme Renaud et Mme Sapin interviennent dans la classe de Mme Perret, elles assurent également les temps périscolaires. Deux AESH, Mme Vallet et Mme Servettaz interviennent dans les classes de Mme Giroudon et Mme Durillon. Mme Vallet intervient également sur des temps périscolaires.

La direction de l'école est assurée par Mme Perret.

Les rythmes scolaires :

Semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de l'école ont changé : 8h45-11h45 et 13h30-16h30

Les projets pédagogiques.

Un premier projet s'organise autour de la participation à la journée du sport scolaire. Un second aura pour objectif de participer à l'exposition de la bibliothèque en octobre.

Des projets sur l'année seront conduits dans chaque classe, les thèmes en seront dévoilés lors de la réunion de rentrée.

Des sorties pédagogiques liées aux projets seront proposées aux élèves.

L'activité « piscine » est reconduite pour les élèves de cycle 2, elle aura lieu de fin septembre à début décembre.

Les élèves de cycle 3 poursuivront le projet : « L'île aux charmes » en collaboration avec les élèves de CM de l'école privée et le CCAB.

Comme les années précédentes, un important travail d'écriture et de lecture sera mis en place dans le cadre de l'élaboration du journal scolaire.

Renseignements d'ordre pratique.

Les enfants sont accueillis à partir de la toute petite section, enfants nés en 2016. Lors de l'inscription, merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant et du certificat de radiation de l'école précédente, en cas de scolarisation antérieure. Vous pouvez rencontrer les enseignantes en téléphonant au 04 74 03 70 66.

Un restaurant scolaire municipal est à la disposition des enfants, à partir de 3 ans. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont pris en commun par les élèves des deux écoles, à la salle municipale.

Une garderie gratuite fonctionne à l'intérieur des locaux scolaires à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Bonne rentrée à tous.

BULLETIN MUNICIPAL

ÉCOLE SAINT-MARTIN

Un été calme à l'école Saint Martin ?

Le mois de juillet a commencé pour les élèves par la fin de l'année scolaire. Nous terminons traditionnellement par une journée nature. Cette année, ayant travaillé autour de l'eau, nous avons fini par une activité pêche. Ce qui permet à beaucoup de jeunes de découvrir ce sport et les poissons vivants dans l'étang. Nous tenons à remercier fortement la truite poulonne pour son accompagnement et son investissement dans cette journée.

Puis les grandes vacances ont débuté. Pendant que nos têtes blondes se reposaient, un changement de fond se produisait à l'école. L'ensemble des parents a choisi d'intégrer le Centre Scolaire Notre-Dame afin de bénéficier de la force d'un grand groupe mais garder la souplesse de notre petit établissement. Le CSND représente environ 2500 élèves de la toute petite section à bac +2 répartis sur 10 sites.

Une autre décision avait été prise durant l'année. Celle de déplacer notre fête du 15 août à la fin juin. Merci à toutes les personnes qui sont venues y participer.

Puis la rentrée est arrivée. Notre effectif reste autour d'une cinquantaine d'élèves et l'équipe est inchangée. Nous avons prévu notre spectacle le samedi 15 décembre et le thème sera « l'eau ». Enfin le thème de l'année continue sur « l'eau » et s'étend au « végétal » pour se conclure par une classe de mer vers la fin de l'année scolaire.

Si vous souhaitez des renseignements sur l'école, n'hésitez pas à appeler le 04.74.03.74.16 ou aller sur le site

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES **EN ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE**

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BERTHILIER	Ghislaine	431 Route de la Combe	04-74-66-48-62
DEBISE	Évelyne	699 Rue Centrale	04-74-03-74-50
DOS SANTOS	Maria Adelina	41 Montée de la Roye	04-26-74-22-09
JONARD	Martine	25 Petite Rue	04-74-03-73-81
LABROSSE	Bernadette	5 Croix de la Germolière	04-74-03-74-44
LONGEFAY	Fabienne	80 Chemin de Ratignier	04-74-03-68-62
PATAY	Sophie	1668 Route de Ranchal	06-08-90-93-84
PEREZ	Sonia	1621 Route du Suchet	07-69-07-83-11
PROTHERY	Séverine	205 Chemin du Château de la Ronze	04-74-03-61-81
SANLAVILLE	Martine	1283 Route du Bonard	04-74-03-62-49
SAUGEY	Fabienne	27 Passage des Enfants	04-74-03-15-49



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) POULE-LES ÉCHARMEAUX

La prévention, notre priorité

La sécurité des habitants de Poule-Les Écharmeaux est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Le maire est chargé d'élaborer son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci contient les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde de la population répondant aux risques majeurs recensés sur la commune.

L'objectif de cette information est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger il est ainsi moins vulnérable.

Ce travail d'information et de sensibilisation est un complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par la commune et qui prévoit l'organisation de la gestion de la crise en cas d'évènement majeur.

Le présent DICRIM est tenu à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles. Il est téléchargeable sur le site de la commune : poulelesecharmeaux.fr

Le maire, Joëlle Couleur

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

-  Inondation
-  Tempête
-  Mouvement de terrain
-  Séisme
-  Transport de matières dangereuses
-  Risque Minier

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 6 arrêtés CatNat **Inondation**
- 2 arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**
- 3 arrêtés CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**





LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Téléchargez "Groupama ma prévention météo" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil**.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
-  Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
-  Fermez les portes et les volets.
-  Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

-  Dans la mesure du possible restez chez vous.
-  Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
-  N'intervenez pas sur les toitures.
-  Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
-  Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

-  Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chute de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux ne fumez pas.**



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.





LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Pas de flamme ni d'étincelles.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE MINIER

Le risque minier est lié à l'évolution des vides miniers et ouvrages (puits, galeries) abandonnés au cours des siècles du fait de l'arrêt de leur exploitation. Ces **cavités souterraines artificielles** plus ou moins profondes **présentent des risques potentiels de désordres en surface** (affaissement, effondrement) **pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens** (bâtiments, voiries, réseaux de gaz et d'eau, etc..).

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de périodes de succession de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Ne pénétrez jamais dans les anciens travaux miniers souterrains



Renseignez-vous auprès de la mairie sur l'existence d'anciens travaux



Si des désordres apparaissent

Quittez rapidement les bâtiments affectés



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible du lieu de l'affaissement



Prévenez les autorités

Après



Ne retournez pas dans les bâtiments



Faire connaître le sinistre par les autorités. Le déclarer au plus tôt à votre assureur.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

BULLETIN MUNICIPAL



CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

- Des informations et consignes seront transmises par

EN CAS DE CRISE

- Un Poste de Commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie
- Les numéros de secours :
NUMÉRO DE CRISE : 0616259422 et Mairie : 0474036448
Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)
Police / Gendarmerie : 17
SAMU : 15

CENTRE D'ACCUEIL

Le(s) centre(s) d'accueil ouverts par la commune sont :

Salle des fêtes, Salle municipale, Eglise

LIENS INTERNET

Site de la commune : poulelesecharmeaux.fr
Site de la Préfecture :
Info routes :
Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
Vigilances hydrologiques : www.vigicrues.gouv.fr
Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat
- Prendre des photos** des objets et zones sinistrés
- Ne rien jeter** avant passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur** multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, **par lettre recommandée avec accusé de réception**
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel



et

BULLETIN MUNICIPAL

SALLES ET ACTIVITÉS

MÉDIATHÈQUE	mercredi 9 h 30 à 11 h 00 - jeudi 16 h 00 à 18 h 00 - samedi 9 h 30 à 11 h 30
TAROT	mardi 14 h 30 à 18 h 00 - vendredi à partir de 20 h 00 - salle municipale
PATCHWORK	mardi 19 h 30 à 21 h 30 -salle municipale
SOPHROLOGIE YOGA	lundi 18 h 15 à 19 h 30 - salle des fêtes
DANSE COUNTRY	jeudi 19 h 30 - salle des fêtes
THÉÂTRE adultes	mardi 20 h 00 - salle des fêtes
CLUB "Genêts d'Or"	jeudi 15 h à 18 h - salle municipale
ÉCHECS	mercredi 15 h 30 à 16 h 30 - salle municipale

ASSOCIATION DES FAMILLES

L'Association des Familles recherche 3 jeunes filles ou jeunes hommes majeurs et sérieux pour tenir le bar au réveil-
lon du 31/12/2018 de 20h à minuit moyennant rémunération et repas offert.

L'Association des Familles recherche toujours un local pour entreposer son matériel.

Contacteur : A M BALLON 06 81 15 78 59.

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

Tout d'abord, bilan de l'été : joli succès à la fête de la musique du 16 juin. Le beau temps aidant, la place du village
était remplie et nous avons profité d'une soirée animée par « Les beaujol'airs ».

Le traditionnel festival annuel des fanfares du groupement des 3 vallées avait lieu à St Forgeux. Le beau temps était
aussi au RDV. Belle journée de partage musical.

Cette année encore, nous avons aidé 6 jeunes musiciens poulons à participer aux colonies musicales d'été de Cublize
et de la Chapelle d'Abondance. Avec le même succès, le même enthousiasme et les mêmes difficultés à se séparer en
fin de session et l'engagement d'y revenir.

Et nous repartons pour une nouvelle année et un certain nombre de changements et de projets :

Nous avons déménagé fin Aout et sommes maintenant installés dans l'an-
cienne mairie ou nous allons bénéficier d'une salle de répétitions plus spa-
cieuse et de salles de cours rinnovées. Nous prévoyons quelques répétitions le
dimanche matin et espérons que vous les apprécierez lors de votre passage au
village. L'occasion aussi pour vous de venir assister à notre travail.

Pour 2017/2018, notre AG a fait état d'une activité « normale » avec les com-
mémorations et une dizaine de défilés. Les bilans de l'association restent sous
contrôle au vu des investissements pour les travaux dans les nouveaux locaux.



Un changement majeur pour les cours de solfège et d'instruments puisqu'ils reprennent en partenariat avec l'école de
musique et de danse intercommunale (EMDI) de la COR. Cette évolution va permettre à nos jeunes élèves de bénéfi-
cier de professeurs professionnels pour progresser. Le RMP compense la différence de tarifs pour permettre à ces
jeunes de venir bientôt renforcer les rangs de l'harmonie. Cette première année est une année de transition avec
quelques inconvénients qui devraient disparaître l'an prochain. Deux nouveaux (très) jeunes futurs musiciens se sont
inscrits en classe de découverte instrumentale.

Et enfin, projet d'importance qui nous concernera tous (musiciens et non musiciens) : **début juillet 2020, Festi'vallée
se déroulera à Poule**. Si cela se passe comme en 2012, 2002 et précédents, il est la promesse de moments intenses
de préparations et de chantiers partagés, d'animations et de soirées carrément festives. Nous commençons d'ores et
déjà à y réfléchir. Nous ne manquerons pas de vous informer très prochainement et de lancer des appels à nous re-
joindre pour préparer cet évènement d'importance pour la vie du village et pour le RMP. Tenez-vous prêts !

Cette année le concert de la Ste Cécile aura lieu le 24 Novembre. N'hésitez pas, venez nombreux ... nous vous atten-
dons impatiemment !!!

BULLETIN MUNICIPAL

TRI DES DÉCHETS

Encore trop d'incivisme !



Que fait cet objet contenant de l'électronique et divers autres matériaux, jeté à côté de la poubelle ménagère !



Et ce grand seau métallique au milieu des emballages !

Au lieu d'être apportés à la déchèterie !

Tri des emballages, Des erreurs qui coûtent cher !

Aujourd'hui trier ses emballages fait partie des habitudes. Malheureusement, nous retrouvons des déchets qui n'ont rien à faire dans les conteneurs de tri. On appelle cela des erreurs de tri ou des refus de tri. Ces refus de tri coûtent cher à la collectivité. En effet, les déchets non recyclables sont collectés, transportés au centre de tri, triés, puis repartent vers l'Unité de Valorisation Énergétique pour être brûlés. Nous payons donc deux fois le transport et deux traitements différents, ce qui équivaut à un surcoût de **600 €** par tonne pour la collectivité.

DECHETS INTERDITS DANS LES conteneurs DE TRI:

INTERDIT dans le conteneur verre:
verre (de vaisselle) , assiette, plat culinaire, ...



INTERDIT dans le conteneur emballage: barquette en plastique, gobelet, pot de yaourt, film plastique, carton souillé ou avec reste de repas, tube de dentifrice ...



INTERDIT dans le conteneur papier:
papier souillé ou avec reste de nourriture, papiers spéciaux, mouchoir en papier ...



En cas de doute,
jetez dans la
poubelle



COLONNES À VERRE : EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS (UNIQUEMENT)



Tél : 04.74.89.58.39
infotri@c-or.fr

www.ouestrhodanien.fr
3 rue de la Venne
69170 TARARE



**GESTION
DES DÉCHETS**



COLONNES À PAPIERS :

TOUS LES PAPIERS



journaux · magazines



publicités · prospectus



feuilles · enveloppes



catalogues · annuaires



courriers · lettres



livres · cahiers

Tous les papiers se trient et se recyclent.



Tél : 04.74.89.58.39
infotri@c-or.fr
www.ouestrhodanien.fr
3 rue de la Venne
69170 TARARE

FAUX AMIS:

PAPIER PHOTO, PAPIER PEINT, PAPIER ALUMINIUM,
SERVIETTES ET MOUCHOIRS EN PAPIER

**GESTION
DES DÉCHETS**

BULLETIN MUNICIPAL

L'île aux Charmes

Cette petite île mystérieuse qui flotte sur le plan d'eau est la finalité du projet « Ça coule de source » du Centre Culturel Associatif Beaujolais

A l'initiative de Bruno Rosier, artiste plasticien, et avec la participation des enfants des écoles, cette œuvre pérenne a été inaugurée le mercredi 20 juin. Au cours de chaque année scolaire, les élèves de CM continueront de la faire vivre et prospérer !

Le magnifique plan d'eau de la commune a attiré cet été beaucoup de personnes venant pique-niquer ou pêcher. Christian, campeur pendant cinq semaines, a écrit un très beau texte sur ce lieu .

Hymne à l'étang

Quelle belle expression : « L'eau est source de vie », quand je pense à l'étang, royaume de la flore et de la faune

L'or des iris qui orment l'étang d'une ceinture d'apparat
Flamboie sous le soleil quand il daigne manifester sa joie
Mais les plantes montrent vite leur tristesse
Quand la pluie diluvienne martèle les pétales sans cesse.

L'étang souffre-t-il alors d'être mutilé

Par d'innombrables perles glacées

Ou, au contraire, est-il magnifié

Par les milliers d'impacts argentés ?

Quand l'étang retrouve son calme

Les libellules délicates aux ailes diaphanes

Viennent effleurer subtilement les fleurs qui se fanent.

Les colverts, placides, lors de leur nage, tracent des sillons

Sur la nappe opaque du plan d'eau où se dessinent des ronds.

Les canards s'envolent parfois

En escadrille, vers où, pourquoi, je ne sais pas.

Les grenouilles, par leurs coassements, expriment-elles leur joie ?

Le concert qu'elles nous octroient

Nous laisse rêveurs et sans voix.

Et que dire des gardons, carpes, tanches.... que personne ne voit

Si ce n'est le héron ou les pêcheurs quand ils attrapent leurs proies

Que d'insectes, de plantes, d'animaux microscopiques

Ont leur mot à dire dans cet équilibre écologique !

L'étang est source de vie

Le tremble et le saule-pleureur veillent sur lui

L'étang se nourrit et il nourrit

Il dévoile ce qu'il lui plaît

Mais a aussi ses secrets

C'est un écosystème précieux

Qu'on doit protéger au mieux

